

DROITS DES VICTIMES

# Deux psychologues en poste au groupement de gendarmerie

**ROSIÈRES-PRÈS-TROYES.** Depuis début 2022, deux psychologues de l'association d'aide aux victimes, l'AVIM-RS, soutiennent celles qui déposent plainte en gendarmerie.

ALBANE WURTZ

Depuis quelques années, les droits des victimes sont une composante majeure des dossiers que les forces de sécurité intérieure et la justice ont à connaître. Pour preuve, le commissariat de Troyes et la gendarmerie se sont dotés, il y a quelques années, d'une intervenante sociale, Magali Journet, qui accompagne les victimes dans leur combat tant logistique que social et juridique. Elle a ensuite été in-

tégrée de manière pérenne au commissariat et depuis le mois de septembre dernier, son bureau fait face à celui d'une nouvelle psychologue qui, elle, prend en charge les victimes qui le souhaitent, pour débriefer ce qui leur est arrivé et ce qui les attend d'un point de vue judiciaire. Une autre intervenante sociale a donc été dépêchée en gendarmerie, depuis une année.

À ce stade, l'amplification de la prise en compte des droits des victimes – due notamment au Grenelle des vio-



Anne Ossut, présidente de l'AVIM-RS IO et le colonel Goetz, commandant le groupement de gendarmerie départementale.

lences conjugales – a encore atteint un palier supplémentaire avec la mise en place, depuis le début de l'année 2022, d'une permanence de psychologues au groupement de gendarmerie départementale de Rosières-près-Troyes.

## LES VICTIMES « DE TOUT TYPE D'INFRACTIONS »

Concrètement, deux psychologues de l'AVIM-RS, l'association d'aide aux victimes, occupent un bureau derrière le poste d'accueil de la caserne chaque lundi après-midi et mercredi matin. Samantha et Charlotte y reçoivent tour à tour des vic-

times, « de tout type d'infractions » et les « aident à mettre des mots », à accepter, à digérer, à avancer.

Les victimes leur sont adressées soit par le parquet, soit par les unités de gendarmerie comme la Maison de protection des familles, soit elles prennent contact elles-mêmes après avoir obtenu les coordonnées de l'association sur leur dépôt de plainte.

D'abord lancée principalement à destination des femmes victimes de violences intrafamiliales, la mesure s'adresse désormais à toutes les victimes. À Rosières, depuis le début de l'année, Samantha et Charlotte ont

reçu beaucoup de victimes « choquées, notamment après avoir subi un cambriolage ».

Cette permanence directe au sein du groupement revêt un caractère, « tant rassurant qu'anxiogène », comme l'a décrit le directeur de l'AVIM, Sébastien Cancy. « Rassurant parce qu'on les prend en compte et qu'on les écoute mais anxiogène parce que plein d'uniformes. » Mais la démarche dédramatise aussi l'endroit, « on en fait un vrai lieu de vie ».

Mardi dernier, une convention entre l'association, le groupement de gendarmerie et la préfecture a formalisé le partenariat. ■